

TYPE DE DOCUMENT : Politique	NUMÉRO D'IDENTIFICATION : DST-PO-004
CE DOCUMENT ANNULE LA VERSION QUI PORTAIT LE TITRE SUIVANT :	
Politique de développement durable.	
CE DOCUMENT S'ADRESSE AUX PERSONNES SUIVANTES :	
Le champ d'application de la Politique est transversal. Elle concerne toute personne qui contribue à l'accomplissement de la mission du CISSS du Bas-Saint-Laurent : le personnel de l'organisation, les membres du conseil d'administration, les médecins, les dentistes, les pharmaciens, les apprenants, les sages-femmes, les chercheurs, les fondations, les bénévoles, etc.	
CE DOCUMENT EST ACCESSIBLE :	
<input type="checkbox"/> Répertoire régional <input type="checkbox"/> Site Internet <input checked="" type="checkbox"/> Intranet <input checked="" type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> N:\InterDirec\GabaritsDocuments	
NOMBRE DE PAGES	22 pages incluant les annexes
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Direction des services techniques
RESPONSABLE DE LA CODIFICATION ET DE LA CONSERVATION DU DOCUMENT	Le directeur des services techniques, François Guimont
INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)	Comité de développement durable – Est : 18-06 et 02-10 2019 Comité de développement durable – Ouest : 19-06 et 01-10 2019 Comité de direction : 5 novembre 2019 Conseil multidisciplinaire : 11 décembre 2019 Comité des usagers du CISSS BSL : 20 janvier 2020 Syndicats : 30 janvier 2020 Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens : 30 janvier 2020 Conseil des infirmières et infirmiers : 30 janvier 2020 Comité de pilotage : 24 septembre 2024 Comité de direction : 8 janvier 2025
RESPONSABLE ET DATE DE L'ADOPTION INITIALE	Comité de direction le 25 février 2020
DATE DE LA MISE EN VIGUEUR	2020-02-25

RESPONSABLE ET DATE DE L'ADOPTION DE LA RÉVISION	Comité de direction le 8 janvier 2025
NUMÉRO DE RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Non applicable
RÉVISION PRÉVUE LE La révision s'effectue aux trois ans à partir de la mise en vigueur ou lorsque requis	La révision est effectuée aux trois ans ou lorsque requis. Prochaine révision : Janvier 2028

POLITIQUE

**Politique de développement durable (DST-PO-004)
Direction des services techniques**

20 février 2020

Révision 2 - 8 janvier 2025

Suivi des mises à jour

Révision	Description	Responsable	Date
0	▪ Version pour consultation	G. Fontaine	2019-06-11
1	▪ Version révisée pour adoption initiale	G. Fontaine	2019-10-22
2	▪ Version révisée	Marie Duchesne Pascale Dumont-Bédard François Guimont	2023-04-04 2024-11-27 2025-01-08

Table des matières

Suivi des mises à jour	1
Table des matières.....	2
Chapitre 1 Contexte et cadre de mise en œuvre	2
1.1 Préambule	2
1.2 Champ d'application	3
1.3 Orientations de développement durable.....	3
1.4 Objectifs.....	4
1.5 Contenu	4
1.6 Gouvernance	4
1.7 Rôles et responsabilités	6
1.7.1 Comité de pilotage	6
1.7.2 Comités de travail.....	6
Chapitre 2 Cadre de référence	10
2.1 Cadre normatif.....	10
2.2 Définition.....	10
Références bibliographiques	18

Liste des annexes

Annexe 1 – Principes de développement durable	11
Annexe 2 – GESTRED 10-632 - ministère de la Santé et des Services sociaux.....	13
Annexe 3 – Plan d'action de développement durable du ministère de la Santé et des Services sociaux	15
Annexe 4 – Agrément Canada	17

Chapitre 1 - Contexte et cadre de mise en œuvre

1.1 PRÉAMBULE

Par l'adoption et l'application de sa Politique de développement durable (Politique), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent concrétise son désir de participer au développement d'une société durable, et ce, dans l'esprit de sa mission qui est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé de sa population, notamment par l'action sur ses déterminants. Ainsi, dans les limites de ses moyens et de ses ressources, l'organisation s'engage à participer aux actions de développement durable, comme demandé par le gouvernement du Québec.

« Au Québec, le développement durable s'entend donc «pour un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (Gouvernement du Québec, 2019 : s.p.).

La présente politique doit donc être vue comme étant cohérente avec les valeurs d'humanisation, de collaboration, d'engagement et de responsabilisation du CISSS du Bas-Saint-Laurent, ainsi qu'avec sa mission visant à contribuer à améliorer la santé globale de la population de son territoire.

1.2 CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application de la Politique est transversal. La Politique concerne toute personne qui contribue à l'accomplissement de la mission du CISSS du Bas-Saint-Laurent : le personnel de l'organisation, les membres du conseil d'administration, les médecins, les dentistes, les pharmaciens, les apprenants, les sages-femmes, les chercheurs, les fondations, les bénévoles, etc. Toutefois, bien que la politique ne s'applique pas à ses partenaires, à la population, aux conseils professionnels et aux syndicats, le CISSS du Bas-Saint-Laurent les encourage à la consulter et, dans la mesure du possible, à en appliquer les principes afin de travailler de concert à l'atteinte des cibles de développement durable.

1.3 ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT RECONNAÎT LA VALEUR DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES QUI CONTRIBUENT À CRÉER DES ENVIRONNEMENTS SAINS, ET SÉCURITAIRES, EN FAVEUR D'UNE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE JUSTE, POUR UN AVENIR PLUS SAIN, PLUS DURABLE ET PLUS ÉQUITABLE. EN CE SENS, IL A LE SOUCI DE SUSCITER L'ADHÉSION, LA COOPÉRATION ET L'ENGAGEMENT DE TOUS, CAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UN PROJET COLLECTIF QUI PARTICIPE AU BIEN-ÊTRE DE TOUTE LA POPULATION, INCLUANT LES SOUS-GROUPES LES PLUS DÉFAVORISÉS.

Les orientations de développement durable du CISSS du Bas-Saint-Laurent s'inspirent de la Stratégie gouvernementale de développement durable (2023-2028) et du Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Selon les obligations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, l'objectif 1.4 du Plan stratégique 2023-2028 du MSSS, le critère 2.12 de l'Agrément sur la gouvernance, le leadership et les normes transversales, le CISSS du Bas-Saint-Laurent tient compte des critères du GESTRED 10 632 (annexe 2), du PADD (annexe 3) et de l'Agrément Canada (annexe 4) pour établir ses orientations, ses objectifs et son plan d'action.

Dans l'esprit de contribuer à l'effort global d'atténuation des gaz à effets de serre et pour renforcer notre capacité de faire face aux changements climatiques, le CISSS du Bas-Saint-Laurent a retenu cinq orientations :

- Gestion écoresponsable des bâtiments;
- Gestion des matières résiduelles;
- Approvisionnement responsable;
- Mobilité durable;
- Développement durable du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes (DD-CMDPSF).

1.4 OBJECTIFS

En adoptant et en appliquant la présente politique, le CISSS du Bas-Saint-Laurent se donne comme objectifs :

- D’adopter des pratiques qui tiennent compte des besoins du présent, notamment en matière de santé et de mieux-être des membres de son personnel et de sa communauté, sans compromettre la capacité des générations futures et des autres communautés à répondre aux leurs;
- De réduire l’impact de ses activités et de ses services sur l’environnement, un déterminant majeur de la santé de la population;
- De contribuer à une plus grande résilience des infrastructures et des services ainsi qu’à la réduction des inégalités sociales de santé face aux enjeux climatiques;
- D’harmoniser et de consolider ses différentes initiatives en développement durable, en vue de canaliser les efforts de son personnel autour d’un projet commun déployé dans l’ensemble de ses installations;
- D’améliorer la compréhension des enjeux du développement durable par les membres de son personnel, de sa communauté et par ses partenaires, et de stimuler leur engagement;
- D’encourager l’intégration des principes de développement durable à sa mission, à ses politiques, à ses procédures et à ses processus décisionnels;
- De favoriser la mise en œuvre de pratiques organisationnelles durables qui limitent ses impacts sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux;
- D’outiller les membres de son personnel afin de faciliter la mise en œuvre de pratiques durables dans les différentes facettes du déploiement de son offre de services.

1.5 CONTENU

La Politique de développement durable du CISSS du Bas-Saint-Laurent :

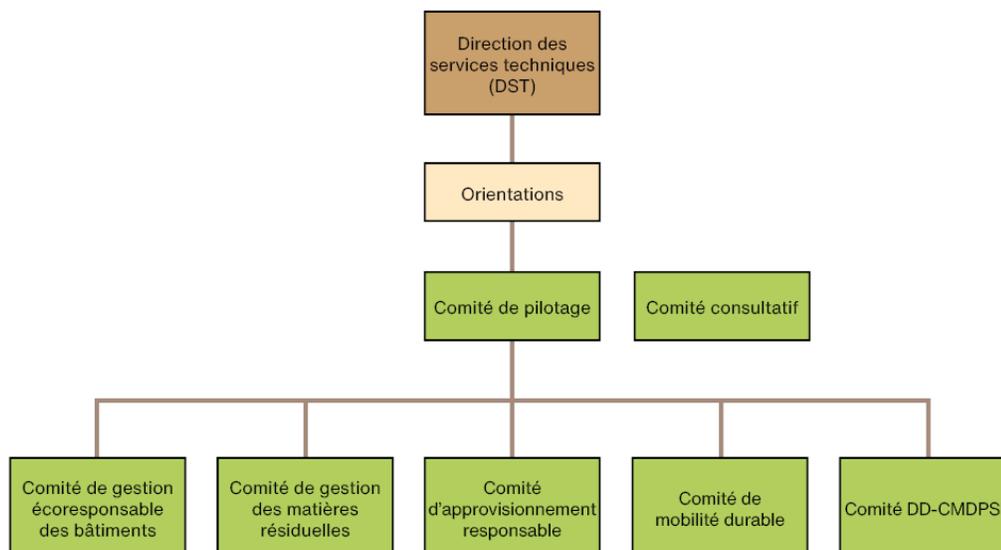
- Situe le contexte et le cadre de mise en œuvre de la Politique (chapitre 1);
- Circonscrie le cadre de référence applicable au développement durable (chapitre 2);
- L’annexe 1 présente pour sa part les 16 principes de développement durable de la Loi sur le développement durable;
- L’annexe 2 présente les attendus GESTRED du Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- L’annexe 3 présente le plan d’action de développement durable (PADD 2023-2028) du MSSS;
- L’annexe 4 présente les obligations d’Agrément Canada.

1.6 GOUVERNANCE

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent a instauré un comité de pilotage qui joue un rôle stratégique dans les décisions des différents comités. Il existe cinq comités de travail alignés avec les cinq axes de la politique: le comité de gestion écoresponsable des bâtiments, le comité de gestion des matières résiduelles, le comité d’approvisionnement responsable, le comité de mobilité durable et le comité de développement durable du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes (DD-CMDPSF). Ces comités sont chargés de faire avancer le plan d’action de développement durable. Ils sont composés de membres du personnel et de médecins issus des directions cliniques et administratives du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Organigramme

Gouvernance du programme de développement durable au CISSS du Bas-Saint-Laurent



Composition du comité de pilotage

Un représentant ou une représentante de :

- Présidence-direction générale
- Direction des services techniques
- Direction de la logistique
- Direction de la santé publique
- Direction des communications, des relations publiques et des affaires juridiques
- Direction des ressources financières
- Membre actif du CMDPSF
- Services d'hôtellerie
- Planification, optimisation et réalisation immobilière
- 5 présidents ou présidentes des comités de travail

Composition des comités de travail

Chaque comité est constitué d'au moins trois membres, issus de diverses directions. Un président ou une présidente est désigné(e) pour représenter le comité et superviser la progression des actions à entreprendre. Cette personne participe également aux réunions du comité de pilotage.

Composition du comité consultatif

Un comité consultatif, de nature plus ponctuelle, peut être formé en fonction des besoins d'expertise liés à certains enjeux spécifiques rencontrés par les comités de travail pour le développement durable. Ce comité est alors placé sous la supervision du comité de pilotage.

1.7 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les principales parties prenantes suivantes sont interpellées par l'adoption, la mise en œuvre et les mises à jour périodiques de la Politique.

1.7.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est chargé de la gouvernance et de la coordination de l'avancement du plan d'action global de développement durable du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Il s'assure de la mise en place des comités de travail, répond aux besoins de ceux-ci et est responsable des redditions de comptes ministérielles. Il assure le suivi auprès de la présidence-direction générale et veille à une gestion financière saine. Gardien de la vision de l'établissement en matière de développement durable, il est également responsable des communications, de la sensibilisation et de la mobilisation de la communauté du CISSS du Bas-Saint-Laurent en faveur du développement durable.

Le plan d'action en développement durable, initialement rédigé par le comité de pilotage, est régulièrement soumis aux comités de travail pour validation et amélioration, avant d'être présenté au comité de direction pour adoption. Ce plan prend en compte les besoins et les capacités des directions et des secteurs concernés. Il peut inclure des activités telles que la collecte de données, l'analyse, l'harmonisation des pratiques durables, la gestion, la sensibilisation, le suivi, la reddition de comptes, la collaboration, ainsi que des projets concrets. Pour chaque action, l'initiateur s'associe avec un expert ou un collaborateur provenant de la direction, du secteur concerné ou du comité de développement durable. Afin de garantir le succès des actions entreprises, le comité de pilotage peut également faire appel à divers partenaires, tels que d'autres établissements du réseau ayant entrepris une démarche en développement durable, le MSSS et son réseau de répondants en développement durable, ainsi que des organisations publiques ou privées offrant des services-conseils.

Des indicateurs de suivi mesurables sont définis pour chacune des actions. Les résultats de suivi sont utilisés pour la rédaction d'un bilan annuel diffusé à l'ensemble de la communauté CISSS.

1.7.2 Comités de travail

Les comités de travail, dont la composition a été décrite précédemment, veillent à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs plans d'action thématiques. Les responsabilités de chacun d'entre eux sont décrites plus en détail ci-après.

Comité de gestion des matières résiduelles

Adopter et mettre en œuvre le principe des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) pour minimiser l'élimination des matières résiduelles et atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, ainsi que ceux de ses plans d'action 2011-2015 et 2019-2024 (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2011, 2019).

Comité de gestion écoresponsable des bâtiments

Améliorer l'efficacité énergétique des installations et des pratiques de consommation énergétique afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer les coûts énergétiques et d'atteindre les objectifs de la Politique énergétique 2030 et son plan d'action (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles 2016; 2017; 2018). Favoriser la résilience des infrastructures du CISSS-BSL face aux changements climatiques.

Comité de mobilité durable

Favoriser le transport durable afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (ministère des Transports, 2019). Poursuivre les efforts d'électrification du parc automobile et l'installation de bornes de recharge dans les propriétés et les locations de l'établissement. S'inspirer de la Politique de mobilité durable – 2030 et du plan d'action du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Soutenir et promouvoir les initiatives en faveur des déplacements actifs (marche et vélo) et alternatifs (autobus et autopartage) pour les employés et les usagers fréquentant le réseau.

Comité de l'approvisionnement responsable

Assurer, en lien avec les exigences gouvernementales applicables, la prise en compte des enjeux de développement durable lors de la définition des cibles de performance du CISSS, pour le choix de produits, de matériaux, de services, de fournisseurs, d'entrepreneurs, de transporteurs et de tout autre prestataire de service.

Comité de développement durable du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes (DD-CMDPSF)

Le DD-CMDPSF vise à améliorer les pratiques médicales en cohérence avec le développement durable. Il favorise la qualité et la pertinence des actes médicaux, dentaires et pharmaceutiques en tenant compte de leurs impacts environnementaux. Il sensibilise à l'importance de soins de santé écoresponsables. Il met à profit l'expertise médicale dans la collaboration avec le comité de pilotage.

Sur le plan stratégique

Plusieurs instances du CISSS-BSL ainsi que diverses directions contribuent à l'actualisation de sa politique de développement durable.

Présidence et direction générale

- Supporte la Direction des services techniques dans l'élaboration d'une vision claire et alignée à notre philosophie de gestion de l'intégration du développement durable au sein de l'organisation ;
- S'assure du suivi des objectifs et des indicateurs de performance liés au développement durable dans l'organisation;
- S'assure du respect des orientations en développement durable dans la prise de décision;
- Favorise une culture axée sur le développement durable en adoptant des pratiques organisationnelles et des comportements durables;
- Mobilise l'ensemble de l'organisation sur les orientations de développement durable retenues par l'organisation;
- Participe au rayonnement de la démarche de développement durable au sein du réseau de la Santé et des Services sociaux (RSSS).

Comité de direction

- Appuie les efforts des comités de développement durable et des directions du CISSS du Bas-Saint-Laurent dans la mise en œuvre de la Politique;
- Adopte le plan d'action annuel proposé par le comité de pilotage de développement durable;
- S'approprie les enjeux de développement durable propres au CISSS du Bas-Saint-Laurent et adopte des pratiques organisationnelles et des comportements durables;
- Intègre l'atteinte des objectifs de la Politique dans le processus décisionnel;
- Favorise les échanges entre les directions afin de faciliter l'implantation des projets durables;
- Assure un suivi de l'évolution des pratiques durables au sein du CISSS du Bas-Saint-Laurent;
- Met en valeur les bons coups en matière de développement durable;

- Participe au rayonnement de la démarche en développement durable au sein du RSSS.

Directeurs et directeurs adjoints exécutifs du CISSS du Bas-Saint-Laurent en général

- Favorisent la promotion et le respect de la Politique;
- S'approprient les enjeux de développement durable propres au CISSS du Bas-Saint-Laurent;
- Privilégient l'adoption de pratiques organisationnelles et de comportements durables;
- Intègrent l'atteinte des objectifs de la Politique dans le processus décisionnel;
- Considèrent les enjeux de développement durable dans les méthodes de gestion;
- Participent aux efforts et aux projets de développement durable de l'organisation;
- Favorisent la participation de leurs ressources humaines aux comités de développement durable;
- Reconnaissent les initiatives individuelles ou collectives en matière de développement durable;
- Assurent la mobilisation des gestionnaires et de leurs équipes;
- Agissent comme porte-voix de leurs gestionnaires auprès de la haute direction en matière de développement durable.

Direction des services techniques

Direction responsable du suivi de la mise en œuvre de la politique dans l'établissement. En conséquence, elle doit présenter et promouvoir la Politique de développement durable, soutenir les porteurs de dossiers dans la mise en œuvre des initiatives de développement durable, évaluer l'impact environnemental (empreintes écologique et carbone) des activités du CISSS du Bas-Saint-Laurent et produire les rapports relativement aux indicateurs et données en découlant.

- Favorise la promotion et le respect de la Politique;
- Offre le service de conseil et émet des recommandations pour la prise de décision éclairées en matière de développement durable;
- Privilégie l'adoption de pratiques organisationnelles et de comportements durables;
- Intègre l'atteinte des objectifs de la Politique dans le processus décisionnel;
- Considère les enjeux de développement durable dans les méthodes de gestion;
- Participe aux efforts et aux projets de développement durable de l'organisation;
- Favorise la participation de leurs ressources humaines aux comités de développement durable;
- Reconnaît les initiatives individuelles ou collectives en matière de développement durable;
- Assure la mobilisation des gestionnaires et de leurs équipes;
- Rend compte de la performance en lien avec les objectifs de l'organisation :
- S'assure de la conformité réglementaire en lien avec les lois et régulations en matière environnementale et sociale;
- Met en place et effectue le suivi des indicateurs de performance durables.

Direction des communications, des relations publiques et des affaires juridiques

- Contribue à la diffusion et à la promotion de la Politique, de son plan d'action et des procédures qui leur sont liées auprès de la communauté CISSS du Bas-Saint-Laurent;
- Soutient les comités de développement durable dans leurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de développement durable;
- Soutient la réalisation d'activités visant à reconnaître les initiatives individuelles ou collectives en matière de développement durable;

Direction des ressources humaines

- Soutient les efforts des directions du CISSS dans la mobilisation des équipes et soutient le personnel dans les efforts durables;
- Veille à la cohérence des actions de développement durable prévues à la Politique avec celles des instances internes vouées à la santé et au mieux-être du personnel;
- Utilise le développement durable comme facteur d'attractivité et de rétention des ressources humaines.

Gestionnaires

- Agissent en cohérence avec les orientations retenues par leur direction;
- Assurent la promotion de la Politique au sein de leur équipe;
- Reconnaissent les initiatives individuelles ou collectives en matière de développement durable au sein de leur équipe;
- S'assurent que les employés de leur équipe se mobilisent et reçoivent l'information nécessaire à l'application de la Politique, de son plan d'action et des procédures qui leur sont liées;
- Appuient les initiatives de leur équipe lors de l'implantation de nouvelles pratiques durables;
- Agissent comme porte-voix de leur équipe auprès de la direction en matière de développement durable.

Toute personne qui contribue à la mission du CISSS du Bas-Saint-Laurent

- S'approprie la présente Politique et les programmes, les procédures et les plans d'action qui en découlent, ainsi que leurs mises à jour, le cas échéant;
- S'approprie tout autre programme, procédure, plan d'action et politique lié à ses fonctions professionnelles et intégrant les principes de développement durable;
- Contribue à maintenir ou à améliorer les efforts durables dans son milieu de travail;
- S'engage activement dans l'implantation des pratiques durables;
- Inscrit ses actions en respect des choix durables faits par ses collègues, l'organisation et la communauté.

Chapitre 2 - Cadre de référence

2.1 CADRE NORMATIF

Avec l'adoption de la Loi sur le développement durable (RLRQ chapitre D-8.1.1) en 2006, le gouvernement du Québec reconnaissait officiellement la nécessité de s'engager plus activement dans une démarche de développement durable (Gouvernement du Québec, 2019). Le CISSS du Bas-Saint-Laurent s'engage dans une telle démarche en élaborant et en déployant la présente Politique. Ce faisant, le CISSS du Bas-Saint-Laurent reconnaît les 16 principes énoncés par la loi (annexe 1).

La politique repose également sur les documents suivants :

- Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (ministère de la Santé et des Services sociaux);
- Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD) (ministère de la Santé et des Services sociaux);
- Politique gouvernementale de prévention en santé (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016) et du plan d'action interministériel 2022-2025;
- Programme national de santé publique 2015-2025 (ministère de la Santé et des Services sociaux);
- Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (2019-2025);
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2011-2015 (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2011)
- Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques et son plan d'action 2013-2020 (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2012a; 2012b);
- Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 (ministère des Transports, 2019);
- Politique de mobilité durable 2030 (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 2018);
- Politique énergétique 2030 et son plan d'action (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles 2016; 2017);
- Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018 – 2023 (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2018).

2.2 DÉFINITION

Développement durable

« [...] [U]n développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (Gouvernement du Québec, 2019).

Annexe 1 – Principes de développement durable

L'article 6 de la Loi sur le développement durable (Gouvernement du Québec, 2019) indique que, « [a]fin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

- a) **Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b) **Équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c) **Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d) **Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e) **Participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f) **Accès au savoir** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
- g) **Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées;
- h) **Partenariat et coopération intergouvernementale** : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i) **Prévention** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j) **Précaution** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- k) **Protection du patrimoine culturel** : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

- l) **Préservation de la biodiversité** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- m) **Respect de la capacité de support des écosystèmes** : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- n) **Production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- o) **Pollueur payeur** : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- p) **Internalisation des coûts** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale. »

Annexe 2 – GESTRED 10-632 - Ministère de la Santé et des Services sociaux

Les critères d'une démarche de développement durable dans le RSSS

Le tableau ci-dessous présente les critères permettant d'évaluer la présence d'une démarche de développement durable (DD) dans un établissement du RSSS. Chaque élément représente un document ou une pratique qui doit être mis en place. Pour pouvoir obtenir un niveau, il faut avoir coché tous les éléments associés au niveau en question (où l'on retrouve un X). Les niveaux sont cumulatifs; ainsi, il n'est pas possible d'être considéré comme détenant un niveau 3 si les éléments du niveau 1 et 2 ne sont pas cochés. Une démarche de DD est interprétée comme un niveau 1. Par contre, dans une perspective d'amélioration continue, d'autres éléments ont été identifiés pour obtenir les niveaux 2 et 3

Thèmes	Niveaux de démarche			Précisions
	1	2	3	
SENSIBILISATION				
Avoir une section DD sur l'intranet qui présente les politiques ou engagements de l'établissement en DD	X	X	X	
Diffuser de l'information liée au DD à tous les employés		X	X	
Avoir une section DD ou un document DD lors de l'intégration des nouveaux employés			X	
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL				
Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail	X	X	X	
Programme d'aide aux employés	X	X	X	
Encourager le développement des compétences professionnelles	X	X	X	
Plan d'action pour les personnes handicapées	X	X	X	
Exiger la formation du personnel sur les réalités autochtones		X	X	
Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion			X	
MOBILITÉ DURABLE				
Un projet structurant en mobilité durable	X	X	X	Un ou l'autre de ces éléments
Réaliser des actions spécifiques pour favoriser la mobilité durable dans la majorité de vos installations	X	X	X	
Plan de gestion des déplacements		X	X	Un ou l'autre de ces éléments
Plan d'action en mobilité durable		X	X	
Avoir des cibles en mobilité durable et en faire le suivi			X	

Thèmes	Niveaux de démarche			Précisions
	1	2	3	
ENGAGEMENT				
Politique en DD	X	X	X	
Comité de DD (entériné par le Conseil d'administration)	X	X	X	
Plan d'action DD (entériné par le Comité de direction)		X	X	
Adoption d'un budget spécifique au DD			X	Un ou l'autre de ces éléments
Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement			X	
REDDITION DE COMPTES ET SUIVI				
Répondre au formulaire GESTRED sur le DD (632)	X	X	X	
Diffusion des engagements ou des initiatives en DD sur le site Web		X	X	
Diffusion externe d'un rapport annuel DD			X	Un ou l'autre de ces éléments
Section DD dans le rapport annuel de gestion			X	
Présentation des résultats DD au CA			X	

Thèmes	Niveaux de démarche			Précisions
	1	2	3	
APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE				
Politique d'approvisionnement responsable (ou une politique d'approvisionnement incluant des obligations en DD)	X	X	X	
Avoir un superutilisateur en approvisionnement responsable		X	X	
Exiger la formation en approvisionnement responsable du personnel des services d'approvisionnement		X	X	
Code de conduite des fournisseurs			X	
Avoir des cibles en approvisionnement responsable et en faire le suivi			X	
GESTION DE L'ÉNERGIE et CALCUL DES GES				
Faire le bilan de la consommation énergétique annuelle	X	X	X	
Un projet structurant en gestion de l'énergie		X	X	Un ou l'autre de ces éléments
Réaliser des actions spécifiques pour favoriser la saine gestion de l'énergie dans la majorité de vos installations		X	X	
Plan de consommation et de conservation énergétique		X	X	
Avoir des cibles en efficacité énergétique ou en réduction des GES et en faire le suivi			X	
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES				
Remplir la collecte d'informations ministérielle en gestion des matières résiduelles	X	X	X	
Plan de gestion des matières résiduelles		X	X	
Avoir des cibles en gestion des matières résiduelles et en faire le suivi			X	
GESTION DE L'EAU				
Politique de gestion de l'eau potable	X	X	X	Un ou l'autre de ces éléments
Réaliser des actions pour optimiser la consommation d'eau potable dans la majorité de vos installations	X	X	X	
Plan d'économie d'eau potable		X	X	
Avoir des cibles en économie d'eau potable et en faire le suivi			X	

Thèmes	Niveaux de démarche			Précisions
	1	2	3	
SERVICES ALIMENTAIRES				
Politique alimentaire	X	X	X	
Avoir une cible d'achat d'aliments québécois		X	X	
Réaliser des actions visant la réduction du gaspillage alimentaire		X	X	
Avoir des cibles en réduction du gaspillage alimentaire et en faire le suivi			X	

Annexe 3 – Plan d’action de développement durable (PADD 2023-2028) du ministère de la Santé et des Services sociaux

SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
1.1.3	1. Soutenir les projets d’innovations qui ont une valeur socioculturelle et environnementale	Pourcentage des projets d’innovations qui comprennent des bénéfices sur les plans socioculturel et environnemental (2,8%)	5%	10%	15%	15%	15%
2.2.2	2. Réduire les émissions de GES des bâtiments du RSSS	Pourcentage de réduction des émissions (443 KT CO2 éq. – les émissions de GES en 2012-2013)	2%	8%	14%	20%	25%
3.1.1	3. Verdir les pratiques au bloc opératoire	Émissions de GES (tonnes éq. CO2) associées aux gaz anesthésiants (N/D)	S.O.	À définir	À définir	À définir	À définir
3.1.1	4. Favoriser une alimentation saine et durable chez le personnel et les clientèles du RSSS en améliorant la qualité de l’offre alimentaire disponible pour tous	Proportion des établissements ayant mis à jour une politique d’alimentation saine et durable (mesure de départ : 0%)	S.O.	10%	25%	50%	100%
3.1.1	5. Valoriser les aides techniques suppléant à une déficience physique	Taux de valorisation des aides à la locomotion (33%)	33,5%	34%	35%	36%	37%
5.1.1	6. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du MSSS	Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l’objet d’une évaluation de la durabilité (0%)	5%	10%	15%	20%	25%

SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.3.4	7. Accroître la part des programmes de soutien financier du MSSS qui intègrent le développement durable	Proportion des programmes de soutien financier durable (5%)	15%	25%	40%	50%	60%
5.4.1	8. Accroître la part des acquisitions responsables au MSSS	Proportion des acquisitions du MSSS intégrant des composantes responsables (0%)	5%	10%	20%	30%	35%
5.5.1	9. Améliorer l'indice de maturité numérique responsable du MSSS	Indice de maturité numérique responsable (22,73%)	30%	38%	45%	53%	60%
5.7.1	10. Améliorer la gestion des matières résiduelles au MSSS	Nombre d'établissements certifiés ICI ON RECYCLE + (0)	1	2	3	4	5
5.8.2	11. Sensibiliser le personnel du MSSS aux alternatives à l'auto solo	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de recharge à l'auto solo chez les employés de l'État (45%)	46%	47%	48%	49%	50%
5.9.1	12. Accompagner les établissements du RSSS dans l'adoption de démarches en développement durable	Proportion des établissements publics du RSSS engagés dans une démarche DD (N/D)	25%	50%	70%	90%	100%
5.9.2	13. Accroître la saine gestion des matières résiduelles dans les établissements du RSSS	Proportion des établissements publics du RSSS s'étant dotés d'un plan de gestion des matières résiduelles (N/D)	10%	40%	60%	80%	100%

SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.9.2	14. Diminuer le gaspillage alimentaire dans les services alimentaires du RSSS	Proportion des établissements ayant des mesures en place pour réduire le gaspillage alimentaire (N/D)	S.O.	À définir	À définir	À définir	À définir
5.9.3	15. Renforcer les pratiques d'approvisionnement responsable dans les établissements du RSSS	Proportion des acquisitions des établissements du RSSS qui intègrent au moins une composante de développement durable (N/D)	20%	25%	35%	45%	50%
5.9.4	16. Créer des milieux de vie sains par le verdissement des stationnements et des terrains du RSSS	Révision du cadre normatif du Programme d'investissement en conservation des infrastructures (N/A)	-	Cadre révisé	-	-	-

Annexe 4 – Agrément Canada Leadership

Chapitre 2: Leadership – Planification et organisation des services selon les besoins de la population

2.12	2.12.1	Les gestionnaires de l'établissement respectent les principes de durabilité sociale, financière et environnementale lorsqu'ils mettent en œuvre des services en réponse aux besoins de la population.
2.12	2.12.2	Les gestionnaires de l'établissement élaborent, mettent en œuvre et passent en revue régulièrement les politiques et principes en matière de développement durable.
2.12	2.12.3	Les gestionnaires de l'établissement mettent en œuvre des initiatives pour soutenir le développement durable.
2.12	2.12.4	Les gestionnaires de l'établissement utilisent des indicateurs de gestion pour évaluer l'efficacité des initiatives de développement durable dans une optique d'amélioration d'une gestion écoresponsable.
2.12	2.12.5	Les gestionnaires de l'établissement considèrent les impacts des changements climatiques sur l'établissement et sur la santé de la population et adaptent l'offre de services en conséquence.
2.12	2.12.6	Les gestionnaires de l'établissement s'assurent qu'une formation soit offerte afin de renforcer les capacités de gestion écoresponsable, d'atténuation des impacts des changements climatiques et d'adaptation.

Références bibliographiques

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/notre-cisss/a-propos-de-nous/le-cisss>

Direction des services techniques (2018). Politique de gestion de l'eau potable. CISSS du Bas-Saint-Laurent, 22 pages.

Gouvernement du Québec (2019). Loi sur le développement durable. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1> [consulté le 16 mai 2019].

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2016). Politique énergétique 2030 – L'énergie des Québécois : Source de croissance. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf> [consulté le 16 mai 2019].

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2017). Plan d'action de la Politique énergétique 2030. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Tableau-PA-PE2030_FR.pdf [consulté le 16 mai 2019].

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2018). Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018 – 2023. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/TEQ_PlanDirecteur_web.pdf [consulté le 16 mai 2019].

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2019). *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025*. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/strategie_eau/strategie_eau_potable.pdf [consulté le 16 mai 2019].

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2015). Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf [consulté le 16 mai 2019].

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2011). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf> [consulté le 16 mai 2019].

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2012a). Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/strategie-adaptation2013-2020.pdf [consulté le 16 mai 2019].

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2012b). Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf [consulté le 16 mai 2019].

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). Plan d'action de développement durable. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-action/PL_16-733-01W_MSSS.pdf [consulté le 16 mai 2019].

Ministère des Transports (2019). Propulser le Québec par l'électricité – Plan d'action en électrification des transports 2015-2020. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : http://transportselectriques.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/CIAO-050-LG2-MTQ-Rapport2016FRv2.1_.pdf [consulté le 16 mai 2019].

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2018). Transporter le Québec vers la modernité - Politique de mobilité durable – 2030. Gouvernement du Québec. Repéré à l'adresse suivante : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf [consulté le 16 mai 2019].

Gouvernement du Québec – Stratégie gouvernementale de développement durable (2023-2028). Repéré à l'adresse suivante : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/strategie-gouv-developpement-durable-2023-2028.pdf>

Ministère de la Santé et des Services Sociaux - Plan d'action de développement durable (2023-2028). Repéré à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-733-01W.pdf>